

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00921 Numéro SIREN : 879 550 556 Nom ou dénomination : A Mandria

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 5062

A MANDRIA

Pont d'Ortolo

20100 SARTENE

SAS A MANDRIA
Pont de l'Ortolo
20100 SARTENE
N° Siret : 879 550 556 00010
APE : 9609Z

*Certifier
l'original
conforme à
notre*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :



Fait à PORTO VECCHIO
Le 22/09/2023

CAZARD Jean Philippe

BATTESTINI Pierre
Expert-comptable

BATTESTINI Pierre

*Les 4 Chemins
Immeuble Campo Stellato
20137 PORTO VECCHIO
04.95.70.09.45*

21 m

A MANDRIA

Pont d'Ortolo

20100 SARTENE

SOMMAIRE

DOSSIER FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 9

BATTESTINI Pierre

Les 4 Chemins

Immeuble Campo Stellato

20137 PORTO VECCHIO

04.95.70.09.45

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	6 587	3 734	2 853	4 171	1 318	31.60
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	9 680	69	9 611		9 611	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	60 000		60 000	60 000		
	Constructions	300 000		300 000	300 000		
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours	2 322 380		2 322 380	828 458	1 493 922	180.33
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 698 647	3 803	2 694 844	1 192 628	1 502 215	125.96
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	100 000		100 000		100 000	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	278 582		278 582	1 386 707	1 108 125	79.91
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	32 315		32 315	35 301	2 986	8.46
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	410 897		410 897	1 422 008	1 011 111	71.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 109 544	3 803	3 105 741	2 614 636	491 104	18.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

ELM

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 300)	13 300	13 300		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 496 681	2 496 681		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	13 538	9 248	4 291	46.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 861	4 291	1 571	36.61
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 490 582	2 496 443	5 861	0.23
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	373	102	270	264.25
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	614 786	117 263	497 524	424.28
	Dettes fiscales et sociales		828	828	100.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	615 159	118 193	496 966	420.47
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 105 741	2 614 636	491 104	18.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

615 159 118 193

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			3	1		2	334.78
Total des Produits d'exploitation (I)			3	1		2	334.78
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 862	16 646		1 784	10.72
Impôts, taxes et versements assimilés			181			181	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 387	1 318		69	5.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	16.16
Total des Charges d'exploitation (II)			16 431	17 965		1 534	8.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 428	17 964		1 536	8.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

82 m

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			223		223	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 567		13 451		2 884	21.44
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	10 567		13 674		3 107	22.72
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	10 567		13 674		3 107	22.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 861		4 291		1 571	36.61
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	10 570		13 674		3 104	22.70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 431		17 965		1 534	8.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 861		4 291		1 571	36.61

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 105 740.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 5 861.34- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SAS A MANDRIA n'a pas réalisé de chiffre d'affaire au cours de l'exercice.

L'immeuble destiné à l'exploitation est en cours de construction au 31 décembre 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	6 587		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			9 680
Terrains	60 000		
Constructions sur sol propre	300 000		
Immobilisations corporelles en cours	828 458		1 493 922
TOTAL	1 188 458		1 493 922
TOTAL GENERAL	1 195 044		1 503 602

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			6 587	6 587
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 680	9 680
Terrains			60 000	60 000
Constructions sur sol propre			300 000	300 000
Immobilisations corporelles en cours			2 322 380	2 322 380
TOTAL			2 682 380	2 682 380
TOTAL GENERAL			2 698 647	2 698 647

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	2 416	1 318		3 734
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		69		69
TOTAL GENERAL	2 416	1 387		3 803

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 318				
Autres immob.incorporelles TOTAL	69				
TOTAL GENERAL	1 387				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	265 872	265 872	
Débiteurs divers	12 709	12 709	
TOTAL	278 582	278 582	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	373	373		
Fournisseurs et comptes rattachés	614 786	614 786		
TOTAL	615 159	615 159		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	13 300			13 300

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	6 587	20.00
Total général	6 587	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
EDITIONS CORSES - site internet	6 180	20.00
RENUCCI - logotype	3 500	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Total	4 573

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS, FACTURES A REC.	
- BATTESTINI honoraires 2022	4 200
BANQUE, AGIOS COURUS	
- S.G. commissions déc.	373
Total	4 573

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	19 399

Le 06/07/2023
MAESTRACCI Jean-Luc, Président

21 m

A MANDRIA
Société par actions simplifiée
au capital de 13.300 EUR
Siège social : Pont d'Ortolo
20100 Sartène
RCS 879 550 556

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du

10 octobre 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

L'an 2023

Le 10 octobre,

Au siège social

Les associés de la Société par Actions Simplifiée A MANDRIA au capital de 13.300 euros, divisé en 13.300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

. M. Paul CANARELLI

Propriétaire de 100 actions,

. Mlle Santa Louissette CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Paul Marie CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Jean Toussaint CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 est absent

Propriétaire de 3.300 actions,

TOTAL : 10.000 actions sur 13.300 actions composant le capital

SC TC SC

SCM

Les associés présents ou représentés représentant plus de 1/5 des actions ayant droit de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La SARL BAB AUDIT CONSEIL représentée par Mme Marc CHIGE dont le siège est sis 22, avenue du lac Marion 64200 Biarritz, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 517 818 779, en qualité de commissaire aux comptes régulièrement convoquée est absente.

M. MAESTRACCI préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidence.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- questions diverses.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022.
- Le rapport de la Présidence ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- Les textes des résolutions que nous nous proposons de soumettre au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la Présidence.

Lecture est donnée des rapports du commissaire aux comptes.

QC SC TC SC

SCM

Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une **perte de 5 861.34 euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale des associés prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 223 quater du Code Général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat au poste report à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire des associés constate que consécutivement à cette décision, le compte CAPITAUX PROPRES ET RESERVES se présentera dorénavant comme suit :

Capital social	13300,00
Réserve légale	0,00
Prime d'émission	2496681,00
Report à nouveau débiteur	-19399,44
Total	2490581,60

En outre conformément à l'article 243 bis du CGI, la collectivité des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8C SC TC 8C

8C M

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, constate qu'aucune convention n'est intervenue

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conformes aux présentes, aux fins d'accomplissement de toutes formalités consécutives requises ou nécessaires auprès de qui il appartiendra et spécialement auprès du greffe du Tribunal de commerce du lieu du siège social pour l'exécution des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les actionnaires présents ou par leurs mandataires, ainsi que par le Président après lecture.

. M. Paul CANARELLI

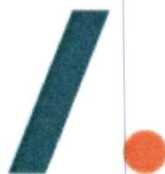
. Mlle Santa Louissette CANARELLI

. M. Paul Marie CANARELLI

. M. Jean Toussaint CANARELLI

. M Jean Luc MAESTRACCI : Président

82 m



BAB AUDIT CONSEIL

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

SAS A MANDRIA

**Pont d'Ortolo
20100 SARTENE**

23 Avenue du Lac Marion
Espace Lac Marion
64200 Biarritz
T. 05 59 23 52 30
M. 06 98 52 26 12



**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

contact@bab-auditconseil.fr
www.bab-auditconseil.fr

Exercice clos le 31 décembre 2022

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

S.A.R.L au capital de 5 000€ - SIRET 517 818 779 00046 - NAF 6920Z

Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS A MANDRIA

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société A MANDRIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A MANDRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A MANDRIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information prévue par l'article L441-6-1 al.1, concernant le nombre de factures reçues et émises ainsi que le rapprochement au total des achats de l'exercice pour les factures reçues, n'a été communiquée dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Biarritz,

Le Commissaire aux Comptes
BAB Audit Conseil

Signé électroniquement le 29/09/2023 par
Marc Chige



Marc CHIGÉ
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	6 587	3 734	2 853	4 171		1 318	31.60
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	9 680	69	9 611			9 611	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	60 000		60 000	60 000			
	Constructions	300 000		300 000	300 000			
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours	2 322 380		2 322 380	828 458		1 493 922	180.33
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières							
	Total II	2 698 647	3 803	2 694 844	1 192 628		1 502 215	125.96
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	100 000		100 000			100 000	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	278 582		278 582	1 386 707		1 108 125	79.91
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	32 315		32 315	35 301		2 986	8.46
	Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	410 897		410 897	1 422 008		1 011 111	71.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 109 544	3 803	3 105 741	2 614 636		491 104	18.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 300)	13 300		13 300			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 496 681		2 496 681			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	13 538		9 248		4 291	46.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 861		4 291		1 571	36.61
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 490 582		2 496 443		5 861	0.23
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	373		102		270	264.25
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	614 786		117 263		497 524	424.28
	Dettes fiscales et sociales			828		828	100.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	615 159		118 193		496 966	420.47
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 105 741		2 614 636		491 104	18.78

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 615 159 118 193

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			3	1		2	334.78
Total des Produits d'exploitation (I)			3	1		2	334.78
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 862	16 646		1 784	10.72
Impôts, taxes et versements assimilés			181			181	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 387	1 318		69	5.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	16.16
Total des Charges d'exploitation (II)			16 431	17 965		1 534	8.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 428	17 964		1 536	8.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			223		223	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 567		13 451		2 884	21.44
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	10 567		13 674		3 107	22.72
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	10 567		13 674		3 107	22.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 861		4 291		1 571	36.61
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	10 570		13 674		3 104	22.70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 431		17 965		1 534	8.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 861		4 291		1 571	36.61

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 105 740.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un déficit de 5 861.34- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SAS A MANDRIA n'a pas réalisé de chiffre d'affaire au cours de l'exercice.

L'immeuble destiné à l'exploitation est en cours de construction au 31 décembre 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	6 587		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			9 680
Terrains	60 000		
Constructions sur sol propre	300 000		
Immobilisations corporelles en cours	828 458		1 493 922
TOTAL	1 188 458		1 493 922
TOTAL GENERAL	1 195 044		1 503 602

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				6 587	6 587
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				9 680	9 680
Terrains				60 000	60 000
Constructions sur sol propre				300 000	300 000
Immobilisations corporelles en cours				2 322 380	2 322 380
TOTAL				2 682 380	2 682 380
TOTAL GENERAL				2 698 647	2 698 647

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	2 416	1 318		3 734
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		69		69
TOTAL GENERAL	2 416	1 387		3 803

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 318				
Autres immob.incorporelles TOTAL	69				
TOTAL GENERAL	1 387				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	265 872	265 872	
Débiteurs divers	12 709	12 709	
TOTAL	278 582	278 582	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	373	373		
Fournisseurs et comptes rattachés	614 786	614 786		
TOTAL	615 159	615 159		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	13 300			13 300

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	6 587	20.00
Total général	6 587	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
EDITIONS CORSES - site internet	6 180	20.00
RENUCCI - logotype	3 500	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Total	4 573

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS, FACTURES A REC.	
- BATTESTINI honoraires 2022	4 200
BANQUE, AGIOS COURUS	
- S.G. commissions déc.	373
Total	4 573

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

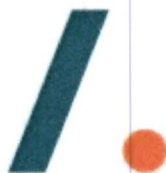
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	19 399

Le 06/07/2023
CANARELLI Paul Marie, Président



BAB AUDIT CONSEIL

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

SAS A MANDRIA

**Pont d'Ortolo
20100 SARTENE**

23 Avenue du Lac Marion
Espace Lac Marion
64200 Biarritz
T. 05 59 23 52 30
M. 06 98 52 26 12

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

contact@bab-auditconseil.fr
www.bab-auditconseil.fr

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

S.A.R.L au capital de 5 000€ - SIRET 517 818 779 00046 - NAF 6920Z

Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

SAS A MANDRIA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

À Biarritz,

Le Commissaire aux Comptes
BAB Audit Conseil

Signé électroniquement le 29/09/2023 par
Marc Chigé



Marc CHIGÉ
Associé